

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

TENDANT À PROTÉGER LES MINEURS DES USAGES DANGEREUX DU PROTOXYDE
D'AZOTE - (N° 3987)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 14

présenté par

Mme Six

ARTICLE 2

À l'alinéa 21, supprimer les mots :

« , chacun pour ce qui le concerne, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.